



COMMUNE  
**AVENSAN**

CCAS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 033-263300220-20260429-DEL2026\_01CCAS-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7
Vote		
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

**Séance ordinaire du 29 avril 2026**

L'An deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PASCUAL, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers le 24 avril 2026.

Présents : Mesdames CHEVALIER Christelle, ROUX Kyrian, FORMENT Dominique, BERNADOU Sandrine, Messieurs PASCUAL Laurent, MARTIN Guy, GUIRAUD Cyril.

Excusés : Madame RITTORI Sandrine et Monsieur NAVARROT-LAVIGNE Stéphane.

Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 19h00. Madame CHEVALIER a été nommée secrétaire de séance.

**DEL2026-01ccas – ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L. 23-9 relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ainsi que les articles R.123-1 et suivants relatifs à leur organisation et à leur fonctionnement,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal d'Avensan en date du 20 et 31 mars 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à 4 par collège, et procédant à l'élection des membres élus en son sein,

**VU** l'arrêté n°2026ARR038 en date du 10 avril 2026 portant nomination des administrateurs nommés du Conseil d'Administration du CCAS,

Le président indique d'abord que le conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, doit se doter d'une organisation interne permettant d'assurer la continuité et l'efficacité de son action. À ce titre, la désignation d'un vice-président apparaît comme une nécessité pratique autant qu'un gage de bonne gouvernance.

Le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'élection du vice-président du Centre communal d'action sociale d'Avensan, par vote à bulletin secret, en application de l'article R.123-18 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Christelle CHEVALIER annonce sa candidature.

Après l'appel de son nom, chaque Administrateur est invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

**PREMIER TOUR :**

Après avoir procédé aux opérations de vote, il est procédé au dépouillement :

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 7

Nombre d'Administrateurs présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4



A OBTENU Madame Christelle CHEVALIER : 7 voix (sept)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

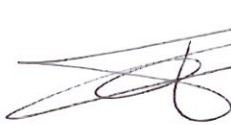
S<sup>2</sup>LO

ID : 033-263300220-20260429-DEL2026\_01CCAS-DE

Madame Christelle CHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme :  
En mairie le 29/04/2026

Le Président  
Laurent PASCUAL



Le secrétaire de séance,  
Christelle CHEVALIER

